



Association Sportive Automobile du Beaujolais



Les 10^{ème} Routes du Pays Beaujolais **Samedi 17 Octobre 2026** **Règlement**

Présentation :

L'ASA Beaujolais propose, le samedi 17 Octobre 2026, une balade dans le beaujolais avec une étape gourmande.

Véhicules admis :

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être de type sportives d'hier et d'aujourd'hui. Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la Route. Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, en particulier des pneumatiques, de l'éclairage, de la fixation de la batterie et des ceintures de sécurité (si requises par la loi). De plus, la présence d'un extincteur fixe est recommandée. Seules 2 personnes sont autorisées dans chaque véhicule. L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code la Route ainsi qu'aux articles du présent règlement. Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par les organisateurs et resteront à la charge des participants.

Droits de participation :

Le nombre de participants maximum est fixé à 65. L'organisateur se réserve le droit d'annuler si le nombre de participants à la date de la clôture est inférieur à 20 partants. Les droits de participation sont fixés à 195 € et inclus le petit déjeuner, la pause gourmande de midi et le diner de clôture. Si vous ne souhaitez pas prendre part au diner, merci de le préciser lors de l'inscription (160€ dans ce cas là). Le carburant est à la charge des participants. Aucune demande ne sera recevable sans le paiement total des droits par chèque, par virement ou par carte bleue. Engagements à envoyer à astrid.blanchard@laposte.net ou ASA Beaujolais chez Astrid BLANCHARD 71 Impasse de la Ronze 69430 ST DIDIER sur BEAUJEU avant le 9 octobre 2026.

Vérifications administratives :

Le départ est prévu de BELLEVILLE (69) (l'adresse sera précisée ultérieurement) autour d'un petit déjeuner. Les participants devront présenter les originaux des permis de conduire, carte grise du véhicule, mémoire véhicule assuré **et en envoyer des copies à l'organisateur avec leur engagement**. Les participants se verront remettre le road book pour la journée.

Assurance :

Chaque véhicule doit être assuré par son propriétaire.

Dépannage :

L'organisateur prévoit la mise à disposition d'un véhicule plateau pour le remorquage d'un véhicule en panne.

Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

Recommandations :

Dans un souci d'organisation, il est important de prévenir les organisateurs en cas de panne, arrêt ou abandon. Tous les numéros de téléphone sont à votre disposition dans la fiche information. La prudence est l'affaire de tous, l'abus d'alcool est dangereux.